



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 595-2015/ARR/DJA

du : 23/03/2015

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
DRH	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
SGPS	1
DENV	1
DEPS	1
Intéressés	3

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de services adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 328-2015/ARR/DRH du 30 janvier 2015, autorisant la prise en charge de monsieur Vincent MARY – ingénieur de l'industrie et des mines du cadre d'Etat – détaché auprès de la province Sud – l'affectant à la direction de l'environnement de la province Sud et le nommant chef du service de la prévention des pollutions et des risques ;

Vu l'arrêté n° 546-2015/ARR/DRH-VV du 23 mars 2015, portant affectation et nomination de madame Charlotte ERRE en qualité de chef de subdivision à la direction de l'équipement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 549-2015/ARR/DRH-ALP du 9 mars 2015, portant affectation et nomination par intérim de madame Joane PAIDI en qualité de chef de service adjoint à la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi de la province Sud ;

Vu le rapport n° 350-2015/ARR/DJA/SRA du 26 février 2015,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 9 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : Après l'alinéa 7 de l'article 21 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, il est inséré deux alinéas ainsi rédigés :

« Monsieur Vincent MARY, chef du service de la prévention des pollutions et des risques, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Yves KOCHER et de madame Céline MARTINI, la délégation prévue à l'article 20 est exercée par monsieur Vincent MARY pour les affaires relatives au champ d'attribution de son service. ».

ARTICLE 3 : L'article 30 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

1°) Aux alinéas 23 et 33, les mots : « *Monsieur Jean-Paul MOESTAR* » sont remplacés par les mots : « *Madame Charlotte ERRE* » ;

2°) L'alinéa 34 est supprimé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.